

ACTUALITES

« JE REVE DES JEUX », C'EST PARTI !

Paris est en lice pour l'organisation des Jeux 2024 contre Hambourg, Rome, Budapest et Los Angeles. Soutenez sa candidature sur le site de financement participatif <http://www.jerevedesjeux.com/>.

FORUM ANNUEL DLA 21 « ENSEMBLE, RELEVONS LES NOUVEAUX DEFIS DES ASSOCIATIONS »

Le Pôle d'Economie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise organise le Forum annuel du DLA 21 destiné à toute association de Côte-d'Or employeuse ou non, le **vendredi 6 novembre de 14h à 18h** à la Maison des associations de Dijon. Trois ateliers :

- 1/ Optimiser et diversifier ses moyens financiers pour faire vivre vos actions
- 2/ Mobiliser une communauté de personnes autour de vos actions
- 3/ Construire une communauté d'acteurs sur votre territoire

Renseignements et inscription : [ICI](#)

FINANCES

MISE A JOUR DE VOTRE NUMERO DE SIRET : UNE CONDITION INDISPENSABLE POUR BENEFICIER DES SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 21

Pour toute demande de subvention, l'association doit obligatoirement posséder un numéro de SIRET. Ce numéro constituera un **identifiant dans vos relations avec les Services du Conseil Départemental de la Côte-d'Or**. Si vous n'en avez pas : [en savoir plus](#).

Pour les associations disposant déjà d'un numéro de SIRET, les coordonnées communiquées à l'INSEE pour l'obtention de SIRET doivent être **actualisées** pour correspondre à la situation réelle de l'association. En effet, **en cas de modification (siège social par exemple), l'INSEE vous délivrera un nouveau numéro SIRET**.

Si vous souhaitez vous renseigner, vérifier ou modifier la situation de votre association : <http://www.insee.fr>.

AIDE EN FAVEUR DES MANIFESTATIONS SPORTIVES : LE FORMULAIRE 2016 EST EN LIGNE !

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or soutient les associations sportives agréées par le Ministère des Sports pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant en Côte-d'Or. Source : <http://www.cotedor.fr/cms/guide-des-aides>

Consultez la **fiche synthétique** : [ICI](#).

Téléchargez le **formulaire 2016** : [ICI](#)

HANDICAP

HANDIGUIDE DES SPORTS : FAITES CONNAITRE VOTRE ASSOCIATION !

Le site internet [Handiguide des sports](#) créée en 2006 à l'initiative du Ministère chargé des Sports est un **annuaire interactif des structures qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap**. Toute structure sportive peut ainsi s'inscrire librement et gratuitement sur ce site et modifier autant de fois que nécessaire les informations qu'elle délivre. **N'hésitez pas à vous inscrire !**

EMPLOI

COMPLEMENTAIRE SANTE

Lors de la Commission Mixte Paritaire du 16 octobre 2015, les partenaires sociaux ont trouvé un **accord sur la mise en place d'un régime complémentaire santé dans la branche du sport**. Le dispositif adopté est caractérisé par les différents éléments suivants :

- **3 organismes** ont été retenus à la suite de l'appel d'offre et font l'objet d'une **recommandation : B2V prévoyance/Allianz, Mutex et Umanens** ;
- Les **garanties** offertes par ce régime sont **légèrement supérieures** à celles prévues par le panier de soins minimum légal et sont obligatoires pour le seul salarié ;
- Le coût est partagé à **50/50** entre l'employeur et le salarié ;
- La cotisation globale s'élève à **33 euros par mois**.

Sur la base de ces éléments, un **avenant est en cours d'écriture** en vue d'une signature le 6 novembre prochain. Source : [CoSMoS](#)